

Ouverture de la séance à 20h30

Sont présents : **Mr Le Maire**, Francis CESTER,

Les adjoints : Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ, Jean-Pierre GRAFFIN

Les conseillers municipaux : David SCACCIANOCE, Michel OLLIVIER, Leszek PAWELSKI.

Absents excusés :

Véronique BOISSERANC a donné son pouvoir à Monique FARAMAZ

Carole BLANC a donné son pouvoir à Béatrice BOURGADE

Absents : Nicolas GIRARD

Secrétaire de séance : Béatrice BOURGADE

M. le maire annonce en début de séance l'ajout d'une délibération concernant :

- 📌 La dotation de fonds de concours de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance vers ses communes membres.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.

Votés à l'unanimité à 9 voix pour.

Validation du conseil municipal du 29 mars 2019 à l'unanimité des présents: (9 Pour)

1. Délibération portant création d'un poste d'attaché territorial au sein de la commune de la Bâtie-Vieille

Monsieur le Maire explique que notre agent administratif a été admis au 3^{ème} concours d'attaché territorial -session 2018- Spécialité : Administration générale (Jury d'admission du 16 avril 2019). Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'attaché territorial à compter du 01 juillet 2019, relatif au poste de secrétaire de mairie sur le Grade d'attaché territorial, permanent(s) à temps non complet à raison de 20 Heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

2. Délibération projet d'une création d'une salle multi-activités

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Qu'au vu de l'augmentation de la population de la commune, de l'impossibilité technique d'agrandir notre salle polyvalente actuelle et aussi du fait que cet établissement doit respecter certaines obligations relatives à de nouvelles normes de construction, de réglementation incendie mais aussi à des normes d'accessibilité pour Etablissement Recevant du Public (ERP), il est donc envisagé, de construire un nouveau bâtiment dans le prolongement de la salle actuelle, pour partie, dans la cour de l'école ainsi que dans l'aire de jeux adjacente.

Ce projet de création d'un espace culturel communal prendra en compte la réhabilitation de la salle actuelle, la création d'un nouveau bâtiment, mais également, cette démarche intégrant notre souhait pour la commune, de participer à la transition énergétique, en installant sur l'ensemble des bâtiments, des panneaux photovoltaïques ainsi que de créer une chaufferie moderne fonctionnant par géothermie.

Ce programme est estimé à environ 830 000€ HT soit 1 millions d'euros en Cout d'opération et se fera en coopération et l'appui d' IT 05 (Département des Hautes-Alpes) mais également par un maître d'œuvre désigné (Valorim Développement) dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 (Marchés à Procédure Adaptée "MAPA") et R.2431-1 titre III du livre IV du Code de la Commande Publique (CCP).

A sa charge de faire faire une étude d'intention architecturale par au moins trois architectes

dûment sélectionnés. Cette procédure nécessitera le versement d'une prime aux candidats non retenus conformément aux dispositions de l'article R2151-15 du CCP.

Les dossiers de demande de subventions inhérentes à ce projet : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), DETR (Etat), FRAT (Région PACA), Département des Hautes-Alpes et DSIL uniquement pour le projet de la chaufferie seront constitués pour certaines au second semestre 2019 et pour d'autres en 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

3 Délibération portant Assistance au Maître d'ouvrage pour la sélection du Maître d'œuvre.

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée :

Qu'au vu de la spécificité du projet d'investissement relatif à la création d'un espace culturel communal, il apparaît nécessaire d'être assisté pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération. Monsieur Le Maire fait lecture à l'assemblée de la lettre de commande proposée par la société VALORIM DEVELOPPEMENT à hauteur de 4 237.50€ HT soit 5 085€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

4 Délibération dotation de fonds de concours de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance vers des communes membres.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a décidé, par délibération n°2019-2-31 du 09/04/2019, la mise en place d'un fonds de concours pour un montant total de 14 950€, soit pour notre commune la somme de 1150€ (Recours aux dispositions de l'article L5214-16-V du CGCT : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ») relatif au projet d'investissement « Eclairage public Les Guérins »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

5 Délibération Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLU : Suppression d'emplacement réservé (ER n°9)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 Novembre 2018 engageant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.

Cette modification simplifiée avait pour but la suppression de l'emplacement réservé n°9.

Conformément à cette délibération, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU a été mis à la disposition du public entre le 9 Avril et le 10 Mai 2019,

Cette mise à disposition a fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publication dans un journal diffusé dans le Département, à savoir Le Dauphiné Libéré du 22 Mars 2019.

Le dossier comprenait le rapport de présentation, exposant les motifs et expliquant les modifications effectuées ainsi que le règlement modifié.

Un seul avis a été émis par les personnes publiques associées (Conseil départemental - Avis favorable). Le registre mis à disposition du public pendant cette période, n'a reçu aucune observation. Aucun courrier ni mail n'a été reçu en mairie.

Le bilan de la concertation fait apparaître :

- Un avis reçu des personnes publiques associées (Conseil départemental - Avis favorable)
- Aucun avis émis sur le registre mis à disposition du public en mairie ni courrier ou mail
- Aucun avis d'Associations de défense de l'Environnement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU, Sans modification du dossier mis à disposition du public, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

6 Délibération convention d'utilisation relative à la source de « Jailla »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que certains habitants ont émis le souhait de pouvoir bénéficier de l'eau du réservoir issue du captage de la source dite de Jailla et cela pour un usage privé familial. M. le Maire fait lecture du projet de convention relatif à la « fourniture d'eau non surveillée » que la commune pourra mettre en place auprès des usagers intéressés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

7 Décisions Modificatives n°1 et 2 au budget.

✚ Fonds de concours travaux assainissement :

Chapitre 204 - article 20412 + 79 000€

Chapitre 65 - article 6573 - 79 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

✚ Virements bornage terrains & annonce presse

Chapitre 20 article 203 + 1 100€

Chapitre 21 article 212 + 6 000€

Chapitre 21 article 2152 Op 1905 - 1 100€

Chapitre 21 article 2135 Op 1501 - 6 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

8 Subvention Départementale Voiries 2019.

Suite à la commission permanente réunie le 02 avril 2019, Monsieur le maire nous informe que le département 05 nous a délivré une aide financière concernant le programme de voirie communale 2019 d'un montant de 6000€ relatif aux travaux de voiries ci-dessous :

"Les Guerins" ; "Le Grand-Larra" ; "CR2 Bis" ; "Les Trousses"

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 62 500€ HT.

Au vu de tous les travaux à effectuer sur la commune et compte tenu du modeste montant de subvention attribué à la commune, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter à nouveau le Département 05, dans le but de percevoir un complément exceptionnel de subvention pour mener à bien les travaux de voiries 2019.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention à hauteur de (32%) soit 20 000 € au Département des Hautes-Alpes.

Un Financement communal sera nécessaire à hauteur de (68%) soit 42 500€

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour)

QUESTIONS DIVERSES :

✚ Dans le cadre de la réunion du SRADDET du 5 juin 2019, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa présence au Quattro, ceci afin de pouvoir exposer lors d'un prochain conseil municipal, les informations nécessaires à une prise de position, lors de la délibération relative au schéma régional proposé.

✚ Pose imminente de panneaux relatifs à la participation citoyenne dans le cadre des « voisins vigilants » au Grand larra, les Guérins et chef-lieu.

Séance levée à 22h30

Le Maire, Francis CESTER

